

Article 1 – ORGANISATEUR et PARTICIPANTS

La Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres – Parc d'activités Érette-Grand'Haie - 1, rue Marie Curie – 44 119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES, représentée par son Président Monsieur Yvon LERAT, organise un jeu concours à l'occasion du Salon de la Rénovation « *Les Écolabs'* » qui se déroulera le 13 octobre à Treillières (salle Olympie) de 10h à 18h.

Ce jeu-concours gratuit est ouvert à toute personne physique majeur à l'exception faite des membres du Conseil Communautaire et des agents de la Communauté de Communes ainsi que des salariés des entreprises ou organismes qui exposent ou interviennent sur le Salon.

Article 2 – MODALITES DE PARTICIPATIONS et TIRAGE AU SORT

Durant le salon de la Rénovation, un animateur posera chaque heure une question au micro. La personne la plus prompte à donner la bonne réponse se verra attribuer un lot qui lui sera remis directement.

Pour les deux plus gros lots (récupérateur d'eau de pluie et composteur), les personnes désireuses de participer doivent remplir intégralement, correctement et lisiblement un bulletin de participation par adulte qui sera remis à l'accueil/à l'entrée du salon et de le disposer dans l'urne prévue à cet effet. Les bulletins de participation sont distribués gratuitement de 10h à 15h30. Le participant indiquera : nom / prénom / adresse postale / numéro de téléphone / adresse E-mail. La participation est limitée à un seul passage par personne (même nom, même adresse), sur toute la durée du jeu.

Les bulletins de participation seront conservés sous clés dans l'urne durant toute la durée du jeu, de 10h à 15h30. Le tirage au sort sera effectué à 16h puis à 17h par le Président de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres, Monsieur Yvon LERAT ou un tiers désigné par le Président.

Le premier bulletin tiré au sort désignera le gagnant du premier lot du jeu-concours, le second bulletin désignera le gagnant du second lot. Tout bulletin incomplet, erroné et/ou illisible sera invalide.

Article 3

Le jeu-concours est doté de petits lots et de deux gros lots :

Les gros lots seront attribués dans l'ordre des bulletins tirés au sort :

- Lot 1 : 1 récupérateur d'eau de pluie
- Lot 2 : 1 composteur

Un courrier présentant les modalités pour bénéficier de leur lot sera remis aux gagnants dans un délai de quinze jours.

Article 4

Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement ni d'aucune contrepartie.

Article 5

La Communauté de Communes se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 6

Le règlement est consultable sur le site de la Communauté de Communes www.cceg.fr. Un exemplaire sera également affiché sur le stand Serenha.

Article 7

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, de ses modalités de déroulement et de ses résultats. La Communauté de Communes ne pourra être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devrait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Le gagnant reconnaît et accepte que la responsabilité de la Communauté de Communes ne saurait être engagée directement ou indirectement à la réalisation et mise en œuvre des prestations gagnées.

Article 8

Par leur participation, les gagnants autorisent la Communauté de Communes à diffuser leur nom, leur commune de résidence et leur photographie à des fins promotionnelles, informatives et non commerciales et ce, sans contreparties financières.

Article 9

Nous vous informons que les informations que vous nous communiquez font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par la CCEG (Communauté de Communes Erdre & Gesvres, 1, rue Marie Curie - PA La Grand'Haie 44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES), en qualité de responsable de traitement, afin de vous permettre de recevoir des informations générales concernant la collectivité et d'être tenu(e) informé(e) de l'organisation d'événements organisés par le service Développement Economique.

Les données sont exclusivement destinées à la CCEG. Elles seront conservées pendant une durée de 3 (TROIS) années en l'absence de réponse, de contact ou de participation de votre part. En application du Règlement européen 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation pour motifs légitimes, en justifiant de votre identité en écrivant au Délégué à la Protection des Données de la CCEG, Régis Lechien Avocat (355 rue de l'Elorn, 29200 BREST) ou à l'adresse suivante : vosdonneespersonnelles@cceg.fr

En cas de contestation, vous disposez du droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés. En cas de décès, et en l'absence de directives de votre part, vous êtes informé que vos héritiers disposent d'un droit de s'opposer à la poursuite des traitements de vos données ou faire procéder à leur mise à jour.